



Association

**Madre Tierra Suisse**

## EVALUATION EXTERNE

### Construisant l'autosuffisance

Formation de Promoteurs et Promotrices en permaculture et consolidation de neuf parcelles démonstratives au Chiapas (Mexique) et à Chejbal (Guatemala)

### PERMACULTURE II

## 1. Présentation succincte de la structure commanditaire

Créée en 2002, **Madre Tierra Suisse (MTS)**, est membre de la Fédération genevoise de coopération depuis 2009. Elle s'inscrit dans des valeurs de solidarité, de réflexion et de valorisation des différences. Elle estime que la formation est prioritaire pour permettre la participation de chacun-e pour la construction d'une vie digne pour tous et toutes. Depuis sa création MTS est partenaire de Madre Tierra México.

**Madre Tierra México (MTM)**, quant à elle, est une organisation qui œuvre depuis 1997 accompagnant les organisations autochtones, paysannes, ouvrières et populaires de l'Etat du Chiapas (Mexique) et de la frontière du Guatemala (Jacatenalgo) dans la philosophie du «*Buen Vivir*» pour toutes et tous. Elle œuvre pour l'autosuffisance et la défense des droits. Le travail de cette organisation se concentre sur la formation de promoteurs et promotrices dans les domaines de la permaculture et de la santé, en y incluant des notions sociales et économiques.

## 2. Descriptif de l'action à évaluer

Dans le cadre du partenariat en faveur des communautés paysannes de la zone frontière du Chiapas et du Guatemala, **Madre Tierra Suisse a octroyé à Madre Tierra Mexico** un financement de **CHF 342'478.00** (sur trois ans, juillet 2016 - juin 2019) pour la mise en œuvre d'un projet visant la formation de quinze promoteurs et promotrices en permaculture et la participation de quatre-vingt et une familles, afin d'améliorer leur conditions de vie.

Depuis lors, les **promoteurs et promotrices** ont suivi une formation en permaculture et **neuf collectifs** ont été organisés autour d'un projet commun: la construction de neuf infrastructures (parcelles productives et espaces communautaires) nécessaires à la formation pratique en permaculture et à la production vivrière pour l'autoconsommation.

Cette phase est la suite d'une première phase réalisée entre 2010 et 2011. A cette occasion MTM a formé quinze promoteurs/trice et construit une parcelle démonstrative. Avec cette deuxième phase, la démarche a été étendue à neuf collectifs (quatre-vingt et une familles). L'objectif étant de promouvoir une économie familiale et communautaire, où la production s'appuie sur la main-d'œuvre disponible au sein des familles et de la communauté elle-même. Le renforcement du socle vivrier de l'agriculture, destiné à couvrir les besoins alimentaires familiaux, dont la diversification agricole, est une des priorités, la consolidation des organisations communautaires étant l'autre.

### 2.1 Objectif général du projet

Les conditions de vie des paysans sont améliorées par le biais de la construction de l'autosuffisance alimentaire et d'un programme d'autodéveloppement.

### 2.2 Objectifs spécifiques

Objectif 1 : Des promoteurs/trices formé(e)s en permaculture en vue de leur autosuffisance deviennent des ressources locales.

Objectif 2 : Les paysans connaissent et mettent en pratique la permaculture en aménageant leurs lieux de vie (habitat) et en partageant leurs expériences.

Objectif 3 : Un réseau de promoteurs et promotrices communautaires est créé.

### 2.3 Activités planifiées

- Ateliers de formation: formation des quinze promoteurs et promotrices en permaculture par le biais de six ateliers annuels (trois membres d'UCOS, huit d'OPEZ et quatre d'UCIIS).
- Conception et construction de neuf parcelles démonstratives en permaculture comprenant chacune un espace communautaire.
- Reproduction et utilisation de nouvelles techniques pour l'aménagement de l'habitat : travaux collectifs d'aménagements de lieux de vie (habitat).
- Forum : Organisation d'un forum d'échange annuel.

### 2.4 Résultats attendus :

- Résultat 1. Une équipe de promoteurs/trices a été formée en permaculture
- Résultat 2. Les parcelles démonstratives en permaculture sont autogérées:
  - 2.1. La production des familles pour l'autoconsommation a augmenté et a été diversifiée.
  - 2.2. Les paysans connaissent et mettent en pratique la permaculture en aménageant leur lieu de vie (habitat) et en partageant leurs expériences.
- Résultat 3. Un forum/rencontre est organisé chaque année.

## **3. Evaluation**

### 3.1 Contexte et justification

Condition pour la présentation d'une nouvelle phase d'extension à la Fédération Genevoise de Coopération, l'évaluation envisagée permettra de mesurer les résultats atteints, les impacts, les forces et faiblesses du projet et de tirer les enseignements qui permettront d'envisager et de mieux orienter la prochaine phase du projet. Elle sera conçue comme un exercice d'échanges participatifs avec les bénéficiaires du projet et les membres de MTM et MTS sous la direction d'une personne ressource externe (évaluateur/trice). Les résultats et recommandations de cette évaluation constitueront la base pour l'élaboration et la présentation d'une nouvelle phase du projet PERMACULTURE.

### 3.2 Objectifs de l'évaluation

A travers cette évaluation, il est attendu :

1. une appréciation et une analyse circonstanciée des résultats obtenus,
2. une estimation objective des contraintes,
3. des recommandations pour une meilleure planification de la future extension de projet.

Concrètement, l'évaluateur (trice) va :

- Comparer les résultats obtenus avec les objectifs initiaux du projet, en vue d'apprécier les résultats atteints/produits en fonction des objectifs et activités prévus.
- Apprécier la pertinence et la cohérence des activités menées au cours du projet.
- Faire apparaître les **succès, les échecs ou difficultés** des différentes activités exécutées (formation, infrastructures communes, travaux d'amélioration de lieux de vie).
- Déterminer et vérifier **l'efficacité et l'impact des activités** sur la vie des bénéficiaires, de leurs familles et sur leurs communautés. Identification et description des changements structurels fondamentaux (si présent).

- Déterminer et vérifier **l'efficacité du projet**. Définir si les objectifs ont été atteints à moindre coûts (financier, humain et organisationnel).
- Dégager les forces et les faiblesses des promoteurs, des promotrices et des familles bénéficiaires dans l'exécution des activités.
- Dégager les **forces et faiblesses de l'équipe MTS** en charge de la gestion du projet.
- Dégager des **indicateurs permettant de mesurer les effets** des formations.
- Dégager des **indicateurs permettant de mesurer les effets** des *réalisations* sur les conditions de vie des participants (parcelles, production, structures collectives, aménagements de lieux de vie-habitat).
- Apprécier l'évolution du réseau de promoteurs et promotrices en permaculture.
- Evaluer l'approche visant l'égalité entre sexes (approche genre).
- Déterminer **la durabilité des acquis réalisés par le projet à travers les composantes formations et réalisations** :
  - Le projet a-t-il développé des stratégies qui assurent sa durabilité au niveau organisationnel, économique et institutionnel?
  - Mesure de la capacité actuelle, et à venir, des promoteurs et promotrices à continuer leur rôle d'agents communautaires de façon indépendante du projet.
  - Pour les collectifs : prendre à son compte, ou non, la gestion et l'entretien des parcelles.
  - Parcelles : Capacité à gérer et dégager des revenus ou d'autres formes d'interaction visant leur autofinancement (achat d'intrants).
  - Disponibilité foncière : analyse du caractère temporaire de l'usufruit du terrain (dix ans) des sous contrat de commodat.

### 3.3 Résultat attendus de l'évaluation

1. La pertinence des activités développées est évaluée ;
2. L'efficacité des stratégies mise en place pour atteindre les objectifs est mesurée ;
3. L'efficacité avec laquelle le budget approuvé est alloué est commenté ;
4. Le degré d'impact du projet est connu ;
5. Le degré d'appropriation des activités par les bénéficiaires (promoteurs/trices et collectifs) est apprécié et l'aptitude des résultats positifs à perdurer au-delà de l'intervention de MTM est évaluée.
6. Les forces et les faiblesses du projet sont analysées et sont connues.
7. Les forces et faiblesses des structures productives et communes (parcelles) et leur gestion collective (comités de gestion) sont analysées et sont connues;
8. L'impact et l'apport du réseau de promoteurs et promotrices est évalué.
9. Les enseignements appris durant l'exécution du projet sont commentés.
10. Des recommandations pertinentes destinées à la consolidation des acquis et à l'amélioration des performances et des impacts du projet ont été formulées.

A ce sujet, au vu des informations et analyses réalisées jusque-là, il sera demandé au consultant de proposer **des recommandations** aux parties prenantes, et d'avoir **l'information de base pour réfléchir à la suite du projet et aux orientations à privilégier**. Ces recommandations seront construites en fonction de ce qui sera mis en avant dans les étapes précédentes, et porteront notamment sur :

- La politique de formation, ainsi que le contenu technique et pédagogique.
- La déperdition et l'engagement bénévole des agents communautaires.
- Le renforcement des capacités psychosociales (aspect relationnel des interactions, savoir agir) et sociales (savoir faire) de promoteurs et promotrices et de leur autonomisation progressifs vis-à-vis des mécanismes d'accompagnement du projet.
- Le renforcement organisationnel des comités de gestion des parcelles et de leur autonomisation progressifs vis-à-vis des mécanismes d'accompagnement du projet.

- Compte tenu des opportunités de développement des activités productives, la définition des besoins en formation et en accompagnement technique.
- Les mécanismes d'autofinancement des parcelles.

#### 4. Méthodologie et durée

Sauf pour le travail de terrain, le nombre de jours est donné à titre indicatif, la durée devant s'échelonner sur 20 jours.

##### Travail préparatoire : 2 jours

- Revue documentaire : elle devra offrir à l'évaluateur la prise de connaissance des principaux documents existant sur le projet : documents de présentation de MTM, demande de fonds à la FGC, rapports intermédiaires du projet, rapports de production de parcelles, rapports des promoteurs et promotrices, etc.
- Discussions, échanges avec les responsables du projet (Comité MTS et Chargée de projet).

##### Travail de terrain : 10 jours + 2 jours de repos

- Entretiens avec les responsables et l'équipe du projet (coordinatrice, formateurs, responsable du suivi, comptable, etc);
- Analyse des documents du projet afin de confronter les résultats réellement atteints et les objectifs du projet ;
- Discussions avec les promoteurs et promotrices pour évaluer les résultats en termes de compétences sociales, savoir – faire, savoir être, savoir interagir et capacités techniques,
- Visite de parcelles (sept parcelles de neuf, sur huit jours). Des discussions avec les comités de gestion et les familles qui composent les collectifs pour mesurer les impacts et identifier les bonnes pratiques, les points forts et les points faibles ou défis constatés à l'issue de l'exécution du projet.

La rencontre avec l'équipe de MTM s'effectuera au bureau de MTM à San Cristobal de las Casas). Les rencontres avec les promoteurs et promotrices, les comités de gestion et les bénéficiaires directs s'effectueront dans les parcelles.

##### Travail de restitution : 3 jours

- Rédaction du rapport provisoire.
- Restitution du rapport provisoire (en version électronique sous format Word). L'évaluateur/trice rencontrera les responsables de MTS et de MTM (via skype) pour faire le point des résultats, impacts, forces et faiblesses du projet et proposer des recommandations. L'objectif d'un tel exercice est de partager, discuter et valider les résultats de l'évaluation avec les acteurs.
- Rédaction et restitution du rapport final. Le rapport définitif sera ensuite déposé en deux exemplaires et une copie en version électronique (sous format Word et pdf).

#### 5. Calendrier de l'évaluation

La mission d'évaluation se déroulera idéalement **avant le 31 juillet 2019** pour que le rapport final puisse être remis si possible **au plus tard le 15 août 2019**.

#### 6. Moyens

##### 6.1 Expertise recherchée

- Avoir une formation universitaire (BAC+5) en études de sciences sociales, sciences économiques, agronomie ou autre domaine similaire.

- Justifier d'une expérience de 2 ans en méthodologies de la planification et la gestion de l'évaluation des projets de développement communautaire.
- Avoir une expérience sur les questions d'organisation sociale en milieu rural, des rapports d'égalité femme/homme et sur les enjeux de participation et d'exclusion (sur la base des aspects de genre, d'ethnicité, et de groupes vulnérables).
- Avoir une expérience du contexte rural et de la permaculture, sera un atout
- Maîtrise du français et de l'espagnole obligatoire.
- Très bonne connaissance des

## 6.2 Moyens financiers, budget (1 CHF = 1 USD)

L'enveloppe financière pour la réalisation de cette évaluation est estimée à **CHF 4'500.00**. Montant brut (charges sociales comprises).

- Le billet d'avion intercontinental et national (en cas d'utilisation) et pris en charge par le projet.
- La logistique et le transport au cours de la mission (transfert de l'aéroport de Tuxtla Gutierrez au SCLC-San Cristobal de las Casas, aux parcelles, autres sorties) sera garantie par MTM et pris en charge par le projet.
- Le frais de logement du consultant est pris en charge par le projet. Il faut prendre en compte que des hébergements rudimentaires dans des centres locaux ou des maisons résidentielles paysannes sont généralement utilisés par les responsables du projet quand ils se rendent sur le terrain pour plusieurs jours. A titre indicatif on peut compter approx. CHF 33.00 (MXN 550.00) pour une nuit d'hôtel et CHF 10.00 (MXN 170.00) pour un repas.

## 7. **Produit attendus**

7.1. Une note de démarrage : (en version électronique sous format word), présentée avant le départ sur le terrain. Cette note fera le point des premières investigations sur la base des lectures documentaires et des premières discussions et échanges. Elle présentera les questions et hypothèses que les évaluateurs traiteront sur le terrain. Elle présentera également le plan prévisionnel des visites et entretiens prévus lors de la mission terrain ainsi que la méthodologie employée.

7.2 Un rapport provisoire : en français, concluant l'évaluation, sera remis avant restitution (en version électronique sous format Word) permettant la prise de connaissance de l'ensemble des documents par les intéressés.

7.3 Un rapport final: intégrant les remarques émises lors de la réunion de restitution. Il sera déposé en 2 exemplaire et une copie en version électronique (sous format Word et pdf)

Le rapport final comprendra :

- 7.3.1 Une synthèse – résumé exécutif (3 pages maximum) reprenant les principales conclusions et recommandations.
- 7.3.2 Un rapport principal avec :
  - Un rappel rapide de la méthodologie employée ;
  - Les observations et résultats de l'évaluation, selon les termes définis plus haut ;
  - L'analyse de l'impact et de la perception par les bénéficiaires, par les institutions et par les autres acteurs impliqués dans le secteur ;
  - Les perspectives et conditions de pérennisation du projet ;
  - Les recommandations concrètes (liées aux observations et résultats de l'évaluation) et constructives à adresser à une ou plusieurs parties prenantes.

## **8. Proposition technique et financière**

Pour répondre aux présents termes de référence, le consultant devra soumettre pour approbation, une offre technique, définissant la méthodologie qui sera utilisée pour réaliser la mission, les délais de réalisation de différentes phases.

L'offre technique pour la réalisation de l'évaluation devra contenir les éléments suivants :

- Une note de compréhension du mandat,
- Des observations et commentaires sur les présents termes de références,
- Une note méthodologique sur la façon dont l'évaluateur/trice prévoit de réaliser le travail (les méthodes de collectes et d'analyse des données utilisées). Cette méthode devra intégrer de manière concrète la dimension de genre et les principes des droits humains.
- Les résultats attendus.
- Le curriculum vitae de l'évaluateur/trice.

## **9. Contrat et paiement**

Le contrat sera signé avec le consultant évaluateur en français et en francs suisses.

Le paiement s'effectuera en trois tranches distinctes :

1. 30% à la signature du contrat
2. 40% après validation de la note de démarrage
3. 30% après validation du rapport final

Les consultants intéressées par la présente offre sont priées d'envoyer leur offre technique avec CV et 2 références à l'adresse-email : [madretierrasuisse@yahoo.fr](mailto:madretierrasuisse@yahoo.fr) et [a.madretierrasuisse@yahoo.fr](mailto:a.madretierrasuisse@yahoo.fr) avec pour objet « candidature pour l'Evaluation du projet Permaculture II » au plus tard le 3<sup>er</sup> juillet 2019.